

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

 Convocation du conseil municipal adressée le 5 juin 2015 et affichée le même jour.
 Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 12 juin 2015

ORDRE DU JOUR

- 1 – **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 11 MAI 2015.**
- 2 – **REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME / ATTRIBUTION MARCHE DE SERVICES POUR ETUDES.**
- 3 – **TRAVAUX DE VOIRIES ET RESEAUX / ATTRIBUTION MARCHE A BONS DE COMMANDE.**
- 4 – **ECOQUARTIER / AVENANT N°1 POUR MISSION « ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ».**
- 5 – **EXTENSION ECOLE DUFY / AVENANT N°1 POUR MISSION « CONTROLE TECHNIQUE ET SPS ».**
- 6 – **BUDGET PRINCIPAL 2015 COMMUNE / DECISION MODIFICATIVE N°1.**
- 7 – **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2015 / DECISION MODIFICATIVE N°1.**
- 8 – **BUDGET BATIMENT INDUSTRIEL 2015 / DECISION MODIFICATIVE N°1.**
- 9 – **ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE SERVICE.**
- 10 – **REGLEMENTATION OCCUPATION PREAU MATISSE.**
- 11 – **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.**
- 12 – **COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- 13 – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

 L'an deux mille quinze, le vendredi 12 juin, le conseil municipal de Tignieu-Jameyzieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD (à partir de 20h), MME FERNANDEZ (à partir de 20h10), M. SBAFFE, MME ROUX, M. IMBERDISSE (à partir de 19h35), MME CHINCHOLE, MM. MICHALLET, POMMET, MME MARCHAND, MM. DURAND (jusqu'à 20h35), BELMELIANI, MME BRISSAUD, MM. CASTOR, CAZALY, MMES DUGOURD, GAROFALO, M. GRIS, MMES LAMBERT, PEYSSON, M. MAZABRARD, MME BALLANDRAS, M. ROCHER, MME NIZOT, M. PATICHOUD, MME PARDAL.

<u>POUVOIRS</u> :	M. REYNAUD	A	M. DURAND (jusqu'à 20h).
	MME FERNANDEZ	A	MME ROUX (jusqu'à 20h10).
	M. IMBERDISSE	A	M. SBAFFE (jusqu'à 19h35).
	MME BRENIER	A	M. POMMET.
	MME BAZ	A	MME MARCHAND.
	M. LAURE	A	M. GRIS.

EXCUSE : M. DURAND (à partir de 20h35).

SECRETAIRE DE SEANCE : MME MARCHAND.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le compte rendu de la séance du 11 mai 2015.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le compte rendu de la séance du 11 mai 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **2 – REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME / ATTRIBUTION MARCHE DE SERVICES POUR ETUDES.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 27 mars 2015 lançant la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et celle du 11 mai 2015 définissant les modalités de concertation qui s'appliqueront tout au long de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

Il convient à présent de confier une mission d'études à un bureau spécialisé dans ce type de procédure de révision. Un cahier des charges a été établi prévoyant une tranche ferme correspondant à la réalisation du dossier complet du PLU, à savoir :

- Réalisation d'un diagnostic approfondi.
- Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, du règlement et des documents graphiques.
- Elaboration d'orientations d'aménagement et de programmation.

Une tranche conditionnelle est également prévue et concernera les missions d'accompagnement du PLU, à savoir :

- Enquête auprès de la population.
- Assistance aux réunions publiques et aux réunions d'information.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 30 avril 2015, avec une date limite de réception des offres fixée au 1^{er} juin 2015 à 12 heures. La parution a été effectuée dans le journal L'ESSOR en date du 8 mai 2015.

Trois candidatures ont été réceptionnées dans le délai imparti et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 juin 2015 pour auditionner les candidats et statuer sur l'attribution de la mission d'études précitée.

A l'issue de cette réunion, la Commission d'Appel d'Offres a retenu le cabinet Emmanuel ROGER et approuvé le montant de cette mission à savoir 71.010, 00 € TTC.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **3 – TRAVAUX DE VOIRIES ET RESEAUX / ATTRIBUTION MARCHE A BONS DE COMMANDE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 26 août 2011 attribuant à l'entreprise CTPG, le marché à bons de commande concernant l'entretien, la réfection, la création et la réparation des voiries et réseaux communaux.

Ce marché arrive à échéance le 26 août 2015 et il convient à présent de le renouveler. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 4 mai 2015, avec une date limite de réception des offres fixée au 1^{er} juin 2015 à 12 heures. La parution a été effectuée dans le journal L'ESSOR en date du 8 mai 2015.

Trois candidatures ont été réceptionnées dans le délai imparti et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 juin 2015 pour examiner les offres reçues et statuer sur l'attribution du marché précité.

A l'issu de cette réunion, la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'entreprise PERRIER / CTPG et approuvé le bordereau des prix de ce candidat.

Monsieur POMMET fait remarquer qu'il est difficile de suivre la facturation de tel marché, bien que cette procédure permette de gagner du temps lors des appels d'offres classiques. Il propose que la procédure de marché à bons de commande soit limitée aux chantiers d'importance, de façon à pouvoir utiliser la procédure d'appel d'offres pour les chantiers de taille modeste. Cette solution permettrait aux entreprises locales de pouvoir soumissionner plus facilement.

Par ailleurs, Monsieur POMMET ne disposant pas de retour sur le bilan du précédent marché, s'interroge sur les conséquences que cette nouvelle attribution aura sur les entreprises locales.

Monsieur le Maire lui répond que la commune a tout loisir de choisir des entreprises locales pour les travaux de moindre importance. De plus, c'est une entreprise locale (membre d'un groupe important de BTP) qui sera attributaire du présent marché.

Il précise également que les travaux importants traités par ce marché à bons de commande sont réalisés sur la base de prix unitaires très compétitifs pendant toute la durée du marché.

Monsieur MAZABRARD constate que 25 à 30% de ces marchés à bons de commande sont sous-traités par les grands groupes de BTP. Il serait donc judicieux de pouvoir leur imposer d'utiliser des entreprises locales dans le cadre de ces sous-traitances.

Monsieur le Maire confirme que la commune arrive à le faire pour des travaux spécifiques (raboitage de voiries par exemple). Il confirme également à Monsieur POMMET qu'une clause de révision des prix est incluse dans le marché.

Monsieur BELMELIANI fait remarquer que « ce marché a toute sa légitimité sur le plan du terrassement du stade synthétique au vu des volumes de terre à déplacer et des contraintes de délai de réalisation ».

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **4 – ECOQUARTIER / AVENANT N°1 POUR MISSION « ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ».**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil ses délibérations des 3 février 2012 et 23 mai 2013 relatives respectivement à l'attribution à la société SEPT d'une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage, puis au lancement de la tranche conditionnelle n° 1 de cette mission qui concerne l'étude du projet d'implantation d'un éco-quartier sur le secteur de « La Brosse Sud ».

A ce jour, un allongement de la phase « Etude mise en œuvre du projet » est rendu nécessaire par suite des avancées et réflexions du groupe de travail, tant sur le plan de composition de l'éco-quartier, que sur son positionnement sur le secteur considéré.

De ce fait, un avenant à la tranche conditionnelle n°1 a été proposé par la société SEPT pour un coût de 6.150 € hors taxes, soit 7.380 € TTC.

Cet avenant comprend :

- Reprise du plan masse et adaptations du travail d'expertise économique et technique.
- Participation à trois réunions de travail avec l'équipe d'ingénierie.
- Elaboration d'une notice de présentation en vue de l'estimation par France Domaines.
- Reprise du bilan financier et adaptations.
- Réunion de présentation avec les Elus.

Monsieur MAZABRARD demande à avoir connaissance des rapports et études déjà réalisés au titre de cette mission.

Monsieur le Maire lui précise que trois ateliers participatifs ont été tenus en présence d'habitants de la commune, ainsi que deux réunions publiques. Les comptes rendus s'y rapportant seront envoyés.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **5 – EXTENSION ECOLE DUFY / AVENANT N° POUR MISSION « CONTROLE TECHNIQUE ET SPS ».**

Madame ROUX Adjointe en charge de l'Urbanisme rappelle au Conseil qu'une mission de contrôle technique et de protection de la santé avait été confiée à la société APAVE dans le cadre de l'extension de l'école maternelle DUFY qui comprenait trois classes, un dortoir et des sanitaires.

Par ailleurs, la tranche conditionnelle du marché prévoyait la création d'une salle de rythme qui a finalement été réalisée dans la tranche ferme. De ce fait, les délais initiaux ont été modifiés.

Prévus sur une période de six mois à la signature des contrats, les travaux ont débutés en octobre 2014 et se sont terminés le 15 juin 2015, ce qui représente une durée effective de neuf mois. En conséquence, il convient de prendre en compte cet allongement des missions précitées, par le biais d'avenants, à savoir :

Mission de contrôle technique :

-cout initial	6.184,92 € TTC.
-montant de l'avenant	1.200,00 € TTC.
-nouveau montant de la mission	7.384,92 € TTC.

Mission SPS :

-cout initial	2.815,08 € TTC.
-montant de l'avenant	960,00 € TTC.
-nouveau montant de la mission	3.775,08 € TTC.

Madame ROUX précise que la société APAVE a fait un geste commercial pour la mission de contrôle technique et l'en remercie.

Monsieur IMBERDISSE propose aux membres du Conseil de visiter les nouveaux locaux et ce, avant le Conseil municipal de juillet.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **6 – BUDGET PRINCIPAL 2015 COMMUNE / DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances propose à l'assemblée une décision modificative n° 1 sur le budget principal 2015 de la commune, dont les écritures seront les suivantes :

-Chapitre D.022 / Fonctionnement dépenses	-37.718,09.
-Chapitre D.68 / Fonctionnement dépenses	+16.718,09.
-Chapitre D.014 / Fonctionnement dépenses	+21.000,00.
-Chapitre R.28 / Investissement recettes	+16.718,09.
-Chapitre D.21 / Investissement dépenses	+16.718,09.

Monsieur SBAFFE précise que ces écritures correspondent au règlement de ventes réalisées en 2015, ainsi que le reversement de deux taxes d'urbanisme indûment perçues par la commune (erreur d'imposition de la part des impôts).

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **7 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2015 / DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances propose à l'assemblée une décision modificative n° 1 sur le budget Eau et Assainissement 2015, dont les écritures seront les suivantes :

-Chapitre D.022 / Exploitation dépenses	+0,16.
-Chapitre R.002 / Exploitation recettes	+0,16.
-Chapitre D.020 / Investissement dépenses	+43,54.
-Chapitre D.001 / Investissement dépenses	-43,54.

Monsieur SBAFFE précise que ces écritures correspondent à la régularisation des reprises de résultats 2014 qui doivent se faire au centime près et non pas sur des sommes arrondies.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **8 – BUDGET BATIMENT INDUSTRIEL 2015 / DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances propose à l'assemblée une décision modificative n° 1 sur le budget du Bâtiment Industriel 2015, dont les écritures seront les suivantes :

-Chapitre D.65 / Fonctionnement dépenses	+106.867,25.
-Chapitre D.66 / Fonctionnement dépenses	+133,00.
-Chapitre R.002 / Fonctionnement recettes	+107.000,25.
-Chapitre D.001 / Investissement dépenses	+11,35.
-Chapitre R.1068 / Investissement recettes	+11,35.

Monsieur SBAFFE précise que ces écritures correspondent à la régularisation des reprises de résultats 2014 qui doivent se faire au centime près et non pas sur des sommes arrondies, ainsi que la reprise du reversement de l'excédent 2014 sur le budget principal de la commune.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **9 – ATTRIBUTION VEHICULES DE SERVICE.**

Monsieur le Maire propose au Conseil qu'un véhicule de service soit attribué au Directeur des Services Techniques par nécessité absolue de service, compte tenu de ses responsabilités et des contraintes liées à ses fonctions.

Ce véhicule de type « Renault CAPTUR » a été acquis par la commune (prévu au budget 2015) et sera affecté à l'usage professionnel du bénéficiaire pour les nécessités du service. Par ailleurs, le Directeur des Services Techniques sera autorisé à remiser ce véhicule à son domicile et une autorisation de remisage sera établie pour une durée d'une année renouvelable (au 1^{er} janvier de chaque année).

Le périmètre d'utilisation de ce véhicule de service sera celui du canton de Charvieu-Chavagneux et du canton de L'Isle d'Abeau. En tant que de besoins, ce périmètre est étendu à la Région Rhône Alpes et, à titre exceptionnel au territoire national (avec ordres de missions).

Monsieur le Maire précise que cette autorisation est révocable à tout moment.

Les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien du véhicule précité seront prises en charge par la commune, au même titre que les autres véhicules du parc municipal (carburant, révision, réparation, assurance etc...).

Dans le même temps, Monsieur le Maire propose que l'Adjoint du Directeur des Services Techniques bénéficie également d'un véhicule de service par nécessité absolue de service et qu'il soit autorisé à remiser ce véhicule à son domicile. Une autorisation de remisage sera établie pour une durée d'une année renouvelable (au 1^{er} janvier de chaque année).

Le périmètre d'utilisation de ce véhicule de service sera celui du canton de Charvieu-Chavagneux.

Monsieur le Maire précise que cette autorisation est révocable à tout moment.

Monsieur ROCHER demande si cette attribution constitue un avantage en nature, ce à quoi Monsieur le Maire lui répond par la négative. Seuls les véhicules de fonction représentent un avantage en nature, étant ici précisé que seul le Directeur Général des Services a droit à un véhicule de fonction.

Par ailleurs, il est précisé à Monsieur CASTOR que le vote portera sur l'ensemble des points inscrits l'ordre du jour (attribution du véhicule et autorisation de remisage).

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 18 Abstentions : 11

- **10 – REGLEMENTATION OCCUPATION DU PREAU MATISSE.**

Monsieur CASTOR Conseiller délégué en charge des Sports et du calendrier des Fêtes suggère au Conseil de réglementer l'occupation du préau de l'école Matisse lors des périodes de vacances scolaires, mais également après les cours.

En effet, la commune est confrontée à des demandes de plus en plus nombreuses et cela génère des difficultés croissantes dans la gestion de l'occupation des salles communales et notamment sur le préau MATISSE qui doit se partager entre les occupations scolaires et celles relatives à des activités associatives.

De ce fait, Monsieur CASTOR propose que le préau MATISSE ne soit plus occupé en dehors des périodes scolaires et des cours, hormis pour des manifestations organisées directement par la mairie.

En conséquence, toutes les conventions d'occupation de ce préau passées avec des associations seront dénoncées fin 2015.

Le calendrier des Fêtes 2016 sera préparé en tenant compte de cette décision.

Monsieur MAZABRARD se dit « gêné par le fait que l'on ne puisse pas utiliser le préau en dehors des horaires scolaires ». Par ailleurs, il constate que face à une demande croissante de créneaux horaires au sein des bâtiments municipaux, la Municipalité supprime une structure capable d'accueillir des activités associatives. De ce fait, il demande quelle sera la compensation que la Municipalité entend apporter à cette situation.

Cette question est reprise par Madame NIZOT.

Monsieur le Maire répond que des solutions pourront être trouvées, notamment sur le secteur de Letrat.

Monsieur IMBERDISSE se félicite de cette décision, car il constate une dégradation des locaux scolaires par suite d'occupations trop intensives. Par ailleurs, ces occupations compliquent fortement les conditions d'entretien des locaux et de fonctionnement des activités périscolaires.

Monsieur PATICHOUD évoque l'idée d'une Maison des Associations, ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'une telle réalisation est certes intéressante, mais très lourde à supporter financièrement. En l'état actuel de baisse des dotations de l'Etat, la commune se doit de prioriser ses investissements futurs déjà annoncés, tout en aidant au maximum les associations.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 25 Abstentions : 04

- **11 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.**

Trois subventions exceptionnelles sont proposées au Conseil, à savoir :

1 – Association Le Panier Garni / Bel Arc en Ciel.

Monsieur REYNAUD 1^{er} Adjoint rappelle à l'assemblée les difficultés rencontrées par cette association en 2014 et l'aide financière qui lui a été apportée par la commune de Tignieu Jamezyieu.

Malgré le financement accordé par la Région Rhône Alpes pour l'année 2015, la situation reste précaire et il convient d'être vigilant pour que les activités de l'association restent pérennes. En conséquence, Monsieur REYNAUD propose au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2.000 €, sachant que la subvention annuelle 2015 a été votée le 11 mai dernier pour un montant de 319 €.

Monsieur MAZABRARD, constatant que cette subvention devient récurrente propose de l'intégrer dans la liste des subventions sociales votées annuellement. Monsieur REYNAUD lui répond que cette solution serait possible en 2016, si une fusion entre les trois composantes de cette association venait à se réaliser.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

2 – Association Meylan Grenoble Handi-basket.

Monsieur CASTOR Conseiller délégué aux Sports présente à l'assemblée la demande faite par l'association de basket en fauteuil roulant de Meylan. Ce club compte 22 licenciés en compétition, avec deux équipes engagées en championnat (National 1A / 1^{ère} division et en National 2 / 4^{ème} division). Une vingtaine de déplacements sont organisés tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire français, sans compter ceux liés à la Coupe de France et à la Coupe d'Europe. Ces charges sont de plus en plus lourdes à supporter, car elles viennent se rajouter aux frais d'entretien des fauteuils roulants (coût d'achat de 5.000 € chacun).

Monsieur CASTOR propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 €, étant ici précisé que toutes les communes de l'Isère ont été sollicitées à hauteur de 100 € chacune.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

3 – Amicale des Sapeurs-pompiers de Pont de Chérury.

Monsieur CASTOR Conseiller délégué aux Sports informe le Conseil d'une demande de subvention faite par l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Pont de Chérury. Il précise que cette amicale est présente lors des manifestations réalisées sur l'agglomération et qu'il convient de récompenser cette implication. Il propose une subvention exceptionnelle de 200 €.

Monsieur PATICHOUD constate que cette proposition fait suite à un premier courrier de refus. Il se réjouit de l'attribution proposée.

Monsieur MAZABRARD trouve la somme un peu « légère au vu du nombre de pompiers ».

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**

SPORTS (Florian CASTOR / Mohamed BELMELIANI).

-La manifestation du 14 juillet se prépare. La cérémonie au Monument aux Morts se déroulera à partir de 11 heures. Les festivités sont organisées par le Sou des Ecoles et se dérouleront aux abords de la salle des Fêtes, dès 20 heures. Un feu d'artifice sera tiré sur ce même site à partir de 22 heures 30.

-La commission « Stade synthétique » se réunira fin juin pour évoquer l'inauguration de ce site sportif et sa dénomination.

JEUNES (Francette FERNANDEZ).

-Le 43 candidatures pour les emplois d'été 2015 se fera le vendredi 19 juin en mairie. Douze jeunes seront retenus pour travailler au sein des services municipaux sur quatre périodes, réparties entre le 6 juillet et le 28 août 2015.

CULTURE (Philippe REYNAUD).

-La Fête de la Musique 2015 se tiendra dans la cour de la mairie le dimanche 21 juin.

PATRIMOINE (Elisabeth ROUX).

-Le sentier du Patrimoine reliant Tignieu Jameyzieu, Pont de Chérury et Chavanoz sera inauguré le 13 juin. Un panneau d'informations a été posé devant le groupe scolaire Village.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE).

-Réunion de la commission scolaire le 16 juin.

-Constat d'un effectif stable à la Plaine ; en baisse à Dufy et en hausse à Matisse-Renoir.

MAISON DU LIVRE (Hélène MARCHAND).

-Vernissage de l'exposition photographique le 19 juin. Cette exposition sera visible jusqu'au 30 juin 2015.

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET).

-Quelques plantes ont été volées sur le giratoire situé vers l'imprimerie.

-Le feu tricolore du carrefour des Quatre Buissons a été réparé.

-Rencontre à programmer avec la CCIC pour finir les travaux de la rue de la Bourbre.

-Stationnement anarchique dans la zone d'activités est à évoquer avec la CCIC.

ENVIRONNEMENT (Nicolas GRIS).

-Réunion de la commission le 16 juin en mairie.

MAISON DE RETRAITE (Cécile DUGOURD).

-Plus de 30% des questionnaires ont été retournés en mairie et sont en cours d'étude. Une présentation des résultats sera faite début juillet.

CCIC (Lucette brissaud / Gilbert POMMET).

-La commission « Prospectives et Communication » s'est réunie le 10 juin pour travailler sur la mutualisation des services, le regroupement des trois communautés de communes (Isle Crémieu, Balmes Dauphinoises et Pays des Couleurs).

-Un agent a été recruté pour le service « communication ». La CCIC proposera une aide pour la réalisation de bulletins municipaux.

-Le règlement de voiries est en cours d'élaboration.

- INFORMATIONS DIVERSES.

-Réunion sur le Très Haut Débit en Isère. Le Département a été scindé en trois secteurs distincts.

-Installation d'un nouveau dentiste sur la commune.

-Rappel des difficultés financières que connaît l'association « La Cabane aux Loustics ».

-Mise en place par la Préfecture d'un référent pour la lutte contre le frelon asiatique. Ses coordonnées seront sur le site Internet de la mairie.

- QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur MAZABRARD tient à faire trois interventions, dont une à titre personnelle.

Intervention personnelle.

« Monsieur le Maire, un de vos colistiers répand le bruit dans toute la commune que je suis raciste et membre du Front National. Ces propos sont colportés depuis plus de deux ans et si à l'époque de la campagne électorale pour les municipales il s'agissait - selon vos propos - d'une erreur de jeunesse, ce n'est plus le cas à ce jour et cela relève de la bêtise et de la méchanceté. Si cela venait à se reproduire, je porterai plainte pour diffamation. Ces propos sont arrivés aux oreilles de mon épouse dans le cadre de son travail au collège et cela m'a affecté. Je ne l'ai pas accepté et sachez que j'irai jusqu'au bout et que je ne lâcherai rien. J'espère que mon message a été entendu et compris ».

Autres interventions.

Monsieur MAZABRARD souhaite connaître les subventions qui ont été attribuées pour le stade synthétique. Monsieur le Maire lui répond qu'une somme de 300.000 € a été votée par le Territoire (Conseil Départemental). Cette somme sera versée en 2017. Par ailleurs, un dossier de subvention a été déposé auprès de la Fédération Française de Football. Une aide pourrait être attribuée pour un montant qui n'est pas connu à ce jour.

En ce qui concerne l'implantation du futur Skate Park, Monsieur MAZABRARD fait part au Conseil des réticences que plusieurs communes ont vis-à-vis de telles implantations. Ainsi les communes de Janneyrias et de Loyettes ont pris la décision de fermer leurs Skate Park et de les vendre.

Monsieur ROCHER fait écho à ces propos et considère que le projet actuel est trop proche des habitations.

Monsieur le Maire rappelle que le projet est en structure béton, ce qui est beaucoup moins bruyant que les structures en métal. Par ailleurs, il ne serait pas opportun de positionner cet équipement dans un endroit isolé, car la fréquentation ne serait plus la même et risquerait d'entraîner des dégradations.

FIN DES DEBATS : 21 heures 15.